

AK BESSEAU

Lors du conseil de quartier du 13 décembre, elle a eu l'impression que les 4 heures de réunions n'ont rien apportées. L'image du conseil et des conseillers de quartier en a été ternie. Revoir le règlement intérieur pour voir comment l'on peut travailler ensemble ?

F BARONNE

Relève que des choses positives ont été réalisées par les personnes investies dans ce quartier. Son avis est que le règlement intérieur est secondaire. Elle a eu le sentiment que les conseillers ont été forcés à se prononcer sur des projets particuliers sans en avoir préalablement connaissance (moulin du milieu).

Elle demande une présentation systématique des travaux des commissions, la présentation des projets et le suivi des ces dossiers.

Elle souhaite que les réponses aux questions «diverses» posées soient apportées lors des conseils de quartier suivants. Répondons aux besoins des gens !

G ALBERT

A suivi une formation prise de parole.

Il souhaite également que les questions « diverses » posées par le public soient répondues lors des réunions suivantes des conseils de quartier.

JM PIERRE

Souhaite quant à lui que et le temps prévu et l'ordre du jour soient scrupuleusement respectés.

JM WACK

Le public qui effectue une demande d'information au conseil de quartier donne son nom et ses coordonnées. Il précise que lui aussi souhaite que l'ordre du jour soit respecté. Il aurait préféré que le nouveau conseil de quartier démarre avec l'ancien règlement intérieur.

JM PERAN

A relevé des problèmes de comportement, il :

- a le sentiment qu'il existe des tensions entre certaines personnes et la mairie.
- rappelle que le bureau est à l'écoute de tous les conseillers et de tout le monde d'une manière générale. Il demande le respect de la parole de chacun.

Il propose que les conseillers donnent des idées au bureau s'ils reconnaissent que son fonctionnement est à revoir.

F BARONNE

Souligne un manque de préparation de la réunion, et remarque que si certains ont laissé éclater leur colère, c'est peut être qu'ils se sont laissés déborder par leur émotion. Toujours est-il qu'elle a relevé des manquements dans la conduite de réunion. Tout peut être réglé avec le bureau et les coprésidents. Technique de gestion de réunion : recadrer lorsque les débats commencent à dérapier.

AK BESSEAU

A cru remarquer que l'ordre du jour, n'est qu'un prétexte et qu'il existe bel et bien des tensions certainement dues au caractère de chacun.

Elle rappelle qu'il existe des techniques de conduite de réunion.

Sommes nous capable de faire notre autocritique ???

F BARONNE

Souligne l'importance d'utiliser les bons mots, et rappelle qu'il ne FAUT PLUS S'ATTAQUER AUX PERSONNES. Toutes les personnes de cette assemblée ont des qualités.

M FAOUE

Pour lui la courtoisie est un élément important dans le déroulement d'un débat. Il ne faut plus de débat partisan. Il est important également de garder la notion d'efficacité. Il est nécessaire également de s'en tenir à l'ordre du jour et le respecter.

M FELIX

A noté qu'à l'issue de l'élection du mois d'octobre, tous les élus étaient des suppléants potentiels.

On ne peut pas fonctionner avec des clans.

JM WACK

Souhaite que soit réétudié le circuit des fiches, on ne sait jamais où elles sont ? Il faut une personne au bureau qui suive les différentes fiches.

M TREBUCQ

Lorsqu'une réponse de la mairie ne satisfait pas, faut il refaire une fiche ?

F MAYE

Les coprésidents doivent faire appliquer les règles, et gérer les débats.

Les comptes rendus des réunions de bureau doivent être envoyés avant les conseils de quartier. Il ne faut pas inviter des gens sans que cela eut été préparé.

Respecter les temps prévus. Les mots dépassent souvent les idées, on n'est pas toujours courtois. Pas de prise de parole intempestive.

AK BESSEAU

Peut on inviter des gens ???

F BARONNE

Comment sont déterminés les ordres du jour ?

M VECHAMBRE

Souhaite que le bureau soit consulté concernant les invités.

R CHALLET

Toutes les réunions sont publiques et doivent le rester, mais des réunions à huis clos peuvent être organisées. Cela a déjà été réalisé dans d'autres conseils de quartier. Le public peut intervenir, ce mode de fonctionnement peut poser parfois, des problèmes (réfléchir à un système pour le public). Les animateurs doivent recadrer le public.

Les demandes non satisfaites peuvent être réexaminées par les conseils de quartier à condition que la demande de réexamen soit collégiale.

Les conflits existent on peut les régler.

Il considère que les suppléants peuvent siéger.

Il faut respecter l'ordre du jour.

Le bureau est chargé d'établir l'ordre du jour du conseil de quartier.

Les coprésidents doivent animer les réunions ce qui est assez difficile. Ils doivent réorienter les débats pour cela il existe des techniques de réunion.  
Le bureau n'a pas à être consulté concernant les invitations, une information suffit.  
Il est enfin très important que règne la bonne humeur au sein du conseil de quartier centre ville.